

postes, de la dérivation d'un canal souterrain qui traverse le terrain d'assiette des constructions à ériger, et de l'élargissement du rempart du Lombard ;

13° L'acte du 14 avril 1904, portant :

A. Cession à M. Parmentier d'une parcelle de 7 hectares 40 ares à prendre dans la forêt de Soignes, à Groenendael, en échange de 31 hectares 90 ares de terre à Duysbourg, et sans stipulation de soulte ;

B. Bail emphytéotique au même, pour une durée de nonante-neuf ans, d'un terrain boisé de 4 hectares 20 ares 31 centiares, sis en face de la parcelle qui lui est cédée ;

14° L'acte du 27 avril 1904, passé avec M. Crépin Van der Elst, portant échange sans soulte d'une maison et 83 ares 30 centiares de fonds à Hofstade, contre trois parcelles domaniales contenant ensemble 1 hectare 97 ares 64 centiares, sises en la même commune.

Art. 2. Le ministre des finances et des travaux publics est autorisé :

1° A céder à la Société anonyme des grès, marbres et petits granits d'Yvoir, sans paiement de la valeur, une parcelle de terrain contenant 3 ares 75 centiares, sise sur le territoire d'Yvoir ;

2° A céder à la ville de Liège, au prix de 80,199 fr. 41 c., deux emprises, mesurant ensemble 636^m11, à faire dans le magasin de couchage de l'armée, pour le raccordement du nouveau pont de Fragnée avec la rive gauche de la Meuse.

La valeur des terrains empris, soit 19,552 fr. 16 c., sera versée au bureau des domaines ; le surplus du prix, soit 60,647 fr. 25 c., servira au paiement des transformations à apporter au magasin par suite de son expropriation partielle et de l'exhaussement de la rue du Vieux-Mayeur ;

3° A conclure une convention aux termes de laquelle M^{me} Steyaert-Van Hecke cède à l'État une parcelle de 46 ares 12 centiares, sise à Evergem, contre paiement d'une somme de 16,000 francs et l'engagement de transférer la propriété d'un terrain de 92 ares 24 centiares ;

4° A céder à M. Parmentier divers excé-

dents d'emprises faites pour la construction du chemin de fer de Schaerbeek-Hal, situés sur le territoire d'Etterbeek et mesurant ensemble 28 ares 4 centiares 13 dix-millièmes, en échange d'une surface de 59 ares 72 centiares 32 dix-millièmes, nécessaires pour l'établissement de la gare d'Etterbeek-Cinquantenaire, et moyennant une soulte de 93,595 fr. 60 c. à charge du Trésor.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre des finances et des travaux publics, M. le comte DE SMET DE NAEYER.)

108. — 14 mai 1904. — Loi autorisant des régularisations et des transferts au budget de l'exercice 1903 et allouant des crédits supplémentaires aux budgets des exercices 1903 et 1904 (1). (Monit. des 16-17 mai 1904.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

I. — Régularisations.

Art. 1^{er}. — Le ministre de la justice est autorisé à imputer sur le budget de son département pour l'exercice 1903 :

1° A charge de l'article 18 (frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, etc.) ;

2° A charge de l'article 35 (frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État) :

Respectivement les sommes de quinze mille francs (fr. 15,000) et huit mille francs (fr. 8,000), représentant l'une et l'autre

(1) Session de 1903-1904.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi, n° 121. Séance du 26 avril 1904. — Rapport, n° 130. Séance du 29 avril 1904.
Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance de l'après-midi du 4 mai 1904, p. 1614 à 1617.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Projet de loi, n° 63. — Rapport, n° 73. Séance du 9 mai 1904.
Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance de l'après-midi du 11 mai 1904.

diverses créances arriérées se rapportant à l'exercice 1902 et aux exercices antérieurs.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur et de l'instruction publique est autorisé à imputer sur le budget de son département pour l'exercice 1903 :

1° A charge de l'article 3 (fournitures de bureau, etc.), une somme de quarante-cinq francs (fr. 45), montant d'une créance arriérée se rapportant à l'exercice 1902;

2° A charge de l'article 26 (confection et distribution du papier électoral, etc.), une somme de sept mille quatre cent dix francs (fr. 7,410) due pour fourniture de papier électoral faite en 1900;

3° A charge de l'article 90 (traitements de disponibilité, etc.), une somme de trente-sept francs cinquante centimes (37 fr. 50 c.) due pour les mois de novembre et décembre 1902 à une régenté d'école moyenne de l'État en disponibilité.

Art. 3. — Le ministre des chemins de fer, postes et télégraphes est autorisé à imputer sur le budget de son département pour l'exercice 1903 :

A. A charge de l'article 12 (conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales, etc.), une somme de mille cinq cent trente-deux francs cinquante centimes (1,532 fr. 50 c.), montant de diverses créances arriérées se rapportant à l'exercice 1902;

B. A charge de l'article 39 (matériel, fourniture de bureau, frais de loyer, etc.) :

1° Une somme de septante-cinq francs trente centimes (75 fr. 30 c.) due à la « Anglo-belgian Welsbach incandescent Gaslicht Co, l^a », à Liège, pour fourniture de manchons effectuée en 1898;

2° Une somme de quatre francs vingt centimes (4 fr. 20 c.) due pour réparation à une boîte aux lettres, effectuée en 1899.

Art. 4. — Le ministre de la guerre est autorisé à imputer :

A. Sur le budget de son département pour l'exercice 1903 :

A charge de l'article 10 (traitements, indemnités et solde de l'infanterie) et à charge de l'article 32 (pensions et secours),

respectivement les sommes de treize francs quatre-vingts centimes (13 fr. 80 c.) et quatre francs soixante-quinze centimes (4 fr. 75 c.), représentant des créances arriérées.

B. Sur le budget de la gendarmerie pour l'exercice 1903 :

A charge de l'article 1^{er} (traitements et autres allocations et prestations) et à charge de l'article 3 (amélioration du casernement : bâtiments et mobiliers), respectivement les sommes de vingt-quatre francs nonante-cinq centimes (24 fr. 95) et septante-sept francs (fr. 77), représentant chacune deux créances arriérées.

II. — Transferts.

Art. 5. — Sont autorisés, à concurrence d'une somme de neuf cent soixante-quatorze mille deux cent quatre-vingt-trois francs (fr. 974,283), les transferts à des budgets de l'exercice 1903, détaillés au tableau A annexé à la présente loi et s'élevant :

Pour le budget de la justice, à . . . fr.	218,300 »
Pour le budget de l'intérieur et de l'instruction publique, à	144,832 »
Pour le budget de l'industrie et du travail, à	6,500 »
Pour le budget des chemins de fer, postes et télégraphes, à	416,931 »
Pour le budget de la guerre, à	175,700 »
Pour le budget des finances et des travaux publics, à	12,000 »
Ensemble. . . fr.	974,283 »

III. — Crédits supplémentaires.

Art. 6. — Il est ouvert, pour être rattachés à des budgets de l'exercice 1903, des crédits supplémentaires montant à la somme de sept millions quatre cent nonante-huit mille cinq cent neuf francs soixante et un centimes (7,498,509 fr. 61 c.), à affecter au paiement de créances se rapportant à des exercices périmés (1899 et antérieurs) et à des exercices clos (1900, 1901 et 1902), ainsi qu'au paiement de dépenses afférentes à l'exercice 1903.

Ces crédits, à couvrir par les ressources ordinaires du Trésor, sont répartis conformé-

ment au tableau *B* annexé à la présente loi et s'élèvent :

Pour le budget de la dette publique à	fr. 160,000 »
Pour le budget de la justice, à	77,500 »
Pour le budget des affaires étrangères, à	205,126 49
Pour le budget de l'intérieur et de l'instruction publique, à	242,638 06
Pour le budget de l'agriculture, à	96,473 94
Pour le budget de l'industrie et du travail, à	30,420 »
Pour le budget des chemins de fer, postes et télégraphes, à	4,564,430 14
Pour le budget de la guerre, à	937,400 »
Pour le budget des finances et des travaux publics, à	1,164,820 98
Ensemble.	fr. 7,498,509 61

Art. 7. — Le budget de l'intérieur et de l'instruction publique pour l'exercice 1903 est augmenté d'une somme de soixante-huit mille huit cent dix-huit francs quarante-cinq centimes (68,818 fr. 45 c.), à ajouter au crédit de l'article 53 (bibliothèque royale : matériel et acquisitions).

BUDGET DE L'EXERCICE 1904.

Crédits supplémentaires.

Art. 8. — Le budget de l'intérieur et de l'instruction publique pour l'exercice 1904 est augmenté :

- A. A la section des dépenses ordinaires :
1° D'une somme de cinq mille francs

(fr. 5,000) à ajouter au crédit de l'article 55 (musée d'histoire naturelle : matériel et acquisitions, etc.);

2° D'une somme de cent mille francs (fr. 100,000) à ajouter au crédit de l'article 112 (service annuel ordinaire des écoles gardiennes; service annuel des écoles d'adultes);

B. A la section des dépenses exceptionnelles :

1° D'une somme de sept cents francs (fr. 700) à ajouter au crédit de l'article 126 (acquisition d'un immeuble pour la conservation des archives de l'État à Has-selt);

2° D'une somme de soixante-cinq mille deux cents francs (fr. 65,200) qui formera l'article 127, libellé comme il suit : Acquisition d'un immeuble en vue de l'agrandissement de l'école normale d'institutrices à Liège;

3° D'une somme de treize mille francs (fr. 13,000) qui formera l'article 128, libellé comme il suit : Ameublement de l'hôtel du gouvernement provincial du Luxembourg.

Art. 9. — La présente loi sera obligatoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre des finances et des travaux publics, M. le comte DE SMET DE NAEYER.)

TABLEAU A.

— *Tableau des transferts à opérer à des budgets de l'exercice 1903.*

BUDGETS.	MONTANT DES TRANSFERTS dont les crédits budgétaires doivent être			
	diminués.		augmentés.	
	Articles du budget.	Sommes.	Articles du budget.	Sommes.
1 ^o Budget de la justice	8	38,300 »	9	2,400 »
	10	35,000 »	12	3,400 »
	23	85,000 »	40	60,000 »
	39	60,000 »	43	96,000 »
			44	27,000 »
			45	800 »
			46	200 »
			47	13,400 »
			48	400 »
			49	5,000 »
			53	4,800 »
			57	1,000 »
			59	7,500 »
	Total pour le budget de la justice. fr.	218,300 »		218,300 »
2 ^o Budget de l'intérieur et de l'instruction publique	30	27,900 »	28	5,500 »
	38	6,022 »	29	20,000 »
	67	16,000 »	39	2,400 »
	68	700 »	43	6,022 »
	69	430 »	65	10,900 »
	97	800 »	66	4,050 »
	106	55,000 »	71	2,480 »
	107	3,000 »	105	93,800 »
	110	20,000 »		
	111	15,000 »		
	Total pour le budget de l'intérieur, etc. fr.	144,852 »		144,852 »
3 ^o Budget de l'industrie et du travail	20	6,500 »	46	6,500 »
Total pour le budget de l'industrie et du travail. fr.		6,500 »		6,500 »
4 ^o Budget des chemins de fer, postes et télégraphes	5	7,000 »	8	4,900 »
	6	3,500 »	9	20,000 »
	12	4,338 »	18	160,058 »
	14	40,762 »	19	64,801 »
	16	206,903 »	21	38,140 »
	23	66,400 »	26	5,224 »
	24	21,660 »	56	123,808 »
	33	15,000 »		
	36	27,000 »		
	39	11,500 »		
	43	10,000 »		
	52	2,868 »		
	Total pour le budget des chemins de fer, etc. fr.	416,931 »		416,931 »
5 ^o Budget de la guerre	2	83,000 »	3	4,760 »
	6	9,530 »	15	78,300 »
	7	5,260 »	16	40,660 »
	8	7,260 »	23	40,880 »
	17	16,300 »	26	1,200 »
	22	13,700 »	30	9,900 »
	25	9,650 »		
	32	31,000 »		
	Total pour le budget de la guerre. fr.	175,700 »		175,700 »

BUDGETS.	MONTANT DES TRANSFERTS dont les crédits budgétaires doivent être			
	diminués.		augmentés.	
	Articles du budget.	Sommes.	Articles du budget.	Sommes.
6 ^o Budget des finances et des travaux publics	23	12,000 »	24	12,000 »
Total pour le budget des finances et des trav. publics fr. . . .		12,000 »		12,000 »
— — — de la justice		218,300 »		218,300 »
— — — de l'intérieur et de l'instruct. publ. . . .		144,832 »		144,832 »
— — — de l'industrie et du travail		6,500 »		6,500 »
— — — des chemins de fer, postes et télégr. . . .		416,931 »		416,931 »
— — — de la guerre		175,700 »		175,700 »
Ensemble. . . fr. . . .		974,283 »		974,283 »

TABLEAU B.

Tableau des crédits supplémentaires aux budgets de l'exercice 1903, pour le paiement de créances se rapportant à des exercices périmés (1899 et antérieurs) et à des exercices clos (1900, 1901 et 1902), ainsi que pour couvrir des dépenses de l'exercice 1903.

BUDGET de l'exercice 1903.				BUDGETS.	MONTANT des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses	
Chapitres		Articles			des exercices 1902 et antérieurs.	de l'exercice 1903.
anciens.	nouveaux.	anciens.	nouveaux.			
				4 ^o BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE.		
				1 ^{re} SECTION. — <i>Dépenses ordinaires.</i>		
II	»	35	»	Pensions diverses fr.	»	60,000 »
»	»	37	»	Pensions des professeurs et instituteurs communaux et des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées	»	100,000 »
				Total pour le budget de la Dette publique. fr.	»	160,000 »
				2 ^o BUDGET DE LA JUSTICE.		
				1 ^{re} SECTION. — <i>Dépenses ordinaires.</i>		
»	XIIIb	»	39 ^a	Dépenses de toute nature se rapportant à des exer- cices clos et périmés fr.	1,500 »	»

BUDGET de l'exercice 1903.				BUDGETS.	MONTANT des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses	
Chapitres		Articles			des exercices 1902 et antérieurs.	de l'exercice 1903.
anciens.	nouveaux.	anciens.	nouveaux.			
				2 ^e SECTION. — <i>Dépenses exceptionnelles.</i>		
XIII	»	61	»	Construction de prisons cellulaires à Audenarde, à Turnhout, à Nivelles et à Bruxelles. — Agrandissement de la prison de Verviers. — Achat de terrains. — Plans. — Travaux de construction et de parachèvement	76,000 »	»
				Total pour le budget de la justice. fr.	77,500 »	»
				3 ^o BUDGET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.		
				1 ^{re} SECTION. — <i>Dépenses ordinaires.</i>		
I	»	3	»	Matériel.	»	14,925 »
IV	»	9	»	Frais de voyage des agents du service extérieur, etc.	»	60,000 »
V	»	12	»	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, etc.	»	80,000 »
VI	»	14	»	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues non libellées au budget . . .	»	12,250 »
				2 ^e SECTION. — <i>Dépenses exceptionnelles.</i>		
IX	»	»	27	Hôtel de la légation, à Tokio. — Travaux de construction et d'appropriation ; ameublement.	»	37,951 49
				Total pour le budget des affaires étrangères. fr.	»	205,126 49
				4 ^o BUDGET DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.		
				1 ^{re} SECTION. — <i>Dépenses ordinaires.</i>		
I	»	5	»	Frais de route et de séjour ; missions.	»	321 45
II	»	40	»	Subvention à la Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux, etc.	253 84	»
III	»	43	»	Commission centrale de statistique : jetons de présence des membres, etc.	»	578 »
»	»	45	»	Commission centrale de statistique : frais de bureau, etc.	»	5,000 »
IV	»	24	»	Frais de route et de tournées ; missions, fournitures, etc.	581 45	13,311 68
X	»	51	»	Observatoire royal : frais de matériel, etc.	»	3,285 »
»	»	60	»	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> , etc.	»	3,000 »
XI	»	64	»	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État, etc. .	333 33	6,666 67
»	»	65	»	Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris les services cliniques, etc. .	»	10,350 »
XII	»	81	»	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. — Frais de voyage, etc.	»	4,000 »
»	»	88	»	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne, etc.	»	3,692 81
XIII	»	105	»	Service annuel ordinaire de l'instruction primaire : subsides, etc.	»	31,200 »
»	»	112	»	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes, etc.	»	105,000 »
				2 ^e SECTION. — <i>Dépenses exceptionnelles.</i>		
XV	»	121	»	Enseignement supérieur. — Construction, amélioration, etc., des nouveaux locaux universitaires . fr.	»	22,869 43
»	»	»	130	Acquisition de documents provenant de la bibliothèque de feu M. le chevalier de Theux de Montjardin	»	12,194 40

BUDGET de l'exercice 1903.				BUDGETS.	MONTANT des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses	
Chapitres		Articles			des exercices 1902 et antérieurs.	de l'exercice 1903.
anciens.	nouveaux.	anciens.	nouveaux.			
»	»	»	131	Participation de l'enseignement primaire à l'Exposition universelle de Saint-Petersbourg	»	20,000 »
				Total pour le budget de l'intérieur et de l'instruction publique fr.	1,168 62	241,469 44
5 ^o BUDGET DE L'AGRICULTURE.						
1 ^{re} SECTION. — Dépenses ordinaires.						
III	»	14	»	Recensement agricole annuel fr.	»	4,000 »
»	»	22	»	Jardin botanique de l'Etat. — Dépense de matériel et de culture. — Musée forestier	»	3,000 »
IV	»	23	»	Traitements du personnel; indemnités; frais de route et de séjour; frais de bureau, etc.	»	1,920 »
»	»	25	»	Forêts domaniales. — Culture et amélioration, etc.	»	5,000 »
»	»	28	»	Pisciculture et chasse; repeuplement des cours d'eau; dépenses diverses	»	4,500 »
VIII	»	31	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments. — Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations	»	35,540 »
»	»	34	»	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique, adjoints à la Commission royale des monuments, etc.	»	515 »
2 ^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles.						
XI	»	73	»	Ruines de l'abbaye de Villers	»	39,998 94
				Total pour le budget de l'agriculture. . fr.	»	96,473 94
6 ^o BUDGET DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL.						
1 ^{re} SECTION. — Dépenses ordinaires.						
III	»	9	»	Enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager; subsides, matériel, frais d'examen, etc.	»	50,000 »
VII	»	27	»	Conseil des mines. — Matériel fr.	120 »	»
				Total pour le budget de l'industrie et du travail fr.	120 »	50,000 »
7 ^o BUDGET DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.						
1 ^{re} SECTION. — Dépenses ordinaires.						
Chemins de fer :						
II	»	18	»	Traction et matériel — Salaires des agréés et des ouvriers fr.	»	312,002 »
»	»	20	»	Traction et matériel. — Combustible, etc.	»	1,950,000 »
»	»	27	»	Transports. — Pertes et avaries, etc.	830,000 »	1,315,800 »
Marine :						
IV	»	31	»	Traction et matériel	»	155,000 »
Dépenses imprévues :						
X	»	37	»	Dépenses imprévues non libellées au budget, etc.	128 14	1,500 »
				Total pour le budget des chemins de fer, postes et télégraphes fr.	830,128 14	3,734,302 »

BUDGET de l'exercice 1903.				BUDGETS.	MONTANT des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses	
Chapitres		Articles			des exercices 1902 et antérieurs.	de l'exercice 1903.
anciens.	nouveaux.	anciens.	nouveaux.			
8 ^e BUDGET* DE LA GUERRE.						
1 ^{re} SECTION. — Dépenses ordinaires.						
II	»	41	»	Traitements, indemnités et solde de la cavalerie . fr.	» 64,500 »	
»	»	42	»	Traitements, indemnités et solde de l'artillerie . . .	» 172,600 »	
»	»	44	»	Traitements, indemnités et solde du bataillon d'admini- stration	» 75,200 »	
VII	»	24	»	Pain, viande et fourrages en nature	» 286,000 »	
»	»	27	»	Transports généraux. — Moyens de transport des troupes en marche	» 187,000 »	
»	»	28	»	Chauffage et éclairage de certains locaux et des corps de garde.	» 8,000 »	
VIII	»	31	»	Frais de route, de séjour, de déménagement et de représentation.	» 73,200 »	
X	»	33	»	Dépenses imprévues non libellées au budget	130 » 70,770 »	
Total pour le budget de la guerre. . fr.				130 »	937,270 »	
9 ^e BUDGET DES FINANCES ET DES TRAVAUX PUBLICS.						
1 ^{re} SECTION. — Dépenses ordinaires.						
I	»	3	»	Honoraires des avocats et des avoués du départe- ment. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc. fr.	1,488 05 »	
»	»	5	»	Matériel, magasin général des papiers, bibliothèque.	» 89,000 »	
III	»	45	»	Service des douanes et de la recherche maritime. .	» 50,000 »	
»	»	47	»	Service des laboratoires	» 3,000 »	
»	»	48	»	Suppléments de traitement	» 72,000 »	
»	»	23	»	Matériel	» 30,000 »	
IV	»	29	»	Matériel	120 »	
»	»	30	»	Dépenses du domaine	394 53 »	
V	»	32	»	Etudes de projets, levés de plans, adjudications, impressions et reproductions des plans. — Achats et réparations de matériel. — Fournitures diverses : instruments, clichés, papiers, livres, cartes, etc. — Frais de missions à l'étranger pour études rela- tives aux divers services de l'administration des ponts et chaussées. — Congrès de navigation . .	» 7,000 »	
»	»	33	»	Routes : entretien, amélioration, redressement, plan- tations. — Parcs publics, squares et voies cy- clables : établissement et entretien. — Frais d'ex- pertise. — Subsidés.	» 800,000 »	
»	»	34	»	Plantations nouvelles ; frais d'expertise	621 40 » 80,000 »	
»	»	36	»	Service spécial des bâtiments civils de la capitale et des environs : études de projets, levés de plans, adjudications, impressions, etc.	» 20,000 »	
2 ^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles.						
VIII	»	62	»	Ancien château des Comtes de Flandres, à Gand. — Restauration	11,500 »	
Total pour le budget des finances et des travaux publics fr.				13,820 98	1,454,000 »	
— — de la Dette publique				»	160,000 »	
— — de la justice				77,500 »	»	

BUDGET de l'exercice 1903.				BUDGETS.	MONTANT des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses	
Chapitres		Articles			des exercices 1902 et antérieurs.	de l'exercice 1903.
anciens.	nouveaux.	anciens.	nouveaux.			
				Total pour le budget des affaires étrangères . fr.	»	205,426 49
				— — de l'intérieur et de l'instruction publique	1,468 62	241,469 44
				— — de l'agriculture	»	96,473 94
				— — de l'industrie et du travail	420 »	50,000 »
				— — des chemins de fer, postes et télégraphes	830,428 44	3,734,302 »
				— — de la guerre	430 »	937,270 »
				Ensemble. . fr.	922,867 74	6,575,641 87

109. — 14 mai 1904. — Loi contenant le budget des recettes et des dépenses extraordinaires pour l'exercice 1904 (1).
(Monit. du 18 mai 1904.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

TITRE I^{er}. — Dépenses extraordinaires.

Art. 1^{er}. Il est ouvert, pour les dépenses extraordinaires de l'exercice 1904, énumérées au tableau ci-annexé, des crédits à concurrence de cent quinze millions huit cent soixante-sept mille cinq cents francs (fr. 115,867,500).

(1) Session de 1903-1904.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et texte du projet de loi, n° 54xv. Séance du 2 février 1904, p. 217 à 224. — Rapport, n° 123. Séance du 27 avril 1904. — Amendements du gouvernement, nos 137 et 138. Séance du 4 mai 1904.
Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séances des après-midi 4 et 6 mai 1904, p. 1619 à 1630 et 1687 à 1698.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Projet de loi, n° 67. Rapport, n° 69. Réunion du 7 mai 1904.
Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance de l'après-midi du 11 mai 1904.

Ces crédits se répartissent de la manière suivante :

Ministère de l'agriculture	fr. 2.200,000 »
Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes	56,826,500 »
Ministère de la guerre	2,345,000 »
Ministère des finances et des travaux publics.	54,496,000 »
Total.	fr. 115,867,500 »

Art. 2. Il est ouvert au ministère de la guerre :

1° Un crédit de quatre cent quarante-huit mille nonante-sept francs cinquante-sept centimes (fr. 448,097.57), pour l'achat de coupoles;

2° Un crédit de cinquante-quatre mille deux cent vingt-cinq francs soixante douze centimes (fr. 54,225.72), pour la ligne avancée d'Anvers.

Art. 3. Le gouvernement est autorisé à escompter aux sociétés ou particuliers belges, moyennant les conditions et garanties qu'il déterminera, le montant des indemnités qui leur sont dues en exécution du Protocole final signé à Péking le 7 septembre 1901.

Un crédit de vingt-neuf millions sept cent mille francs (fr. 29,700,000) est ouvert à